

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze, le vingt huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2011

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, M. BUSSON Roger, M. CANU Dany, Mme BOISNARD Michelle, M. LEON Marcel, Mme MARTEL Sylvie, M. SALLARD Claude Mme BOUSSELET Nadine, M. RIGOUIN Jean-Yves.

Etait EXCUSE : Mme HADRZYNSKI Annie

M. RIGOUIN Jean-Yves a été élu secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 24 février 2011.

Monsieur le Maire souhaite retirer 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- Zonage assainissement : autorisation lancement révision étude de zonage

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à retirer ce point à l'ordre du jour.

Distribution du procès verbal du conseil communautaire du 23 février 2011 de la CCHL.

1. Choix des entreprises constructions T4/T5 lotissement du vallon doré

Dans le cadre de la construction des deux pavillons T4 et T5 dans le lotissement du Vallon Doré un appel d'offres a été lancé durant la période du 21 février au 15 mars 2011 afin que les entreprises intéressées par ce projet répondent à ce marché.

Suite à l'ouverture des plis, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'analyse des offres préparé par Mme LETERTRE MARTIN, qui est en charge de la maîtrise d'œuvre de ce projet afin que le conseil municipal choisisse les entreprises qui réaliseront ce projet.

Le Maire consulte également le Conseil Municipal pour définir les options présentées à retenir.

Après en avoir discuté, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de retenir les options suivantes :

Lot 3 (charpente et couverture): faux solivage et sous couche toiture (pour le pavillon T5 uniquement)

Lot 4 (menuiseries extérieures): fenêtre R+1 en 2 vantaux, plus value pour meilleur coefficient et moins value peinture blanche

Lot 6 (menuiseries intérieures): Pv placard + tablette 3 vantaux T5, Pv placard 3 vantaux et utilisation peinture gamme chantier

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

✚ D'accorder l'appel d'offres aux entreprises suivantes :

LOT	Entreprise choisie	Prix HT (avec options comprises)	Prix TTC
lot n°1- Terrassement	BTEM	6 934.77 €	8 293.98 €
lot n°2 - Gros Œuvre	BTEM	77 064.84 €	92 169.55 €
lot n°3- Charpente et couverture	CHEVRIER	35 808.90 €	42 827.44 €
lot n°4- Menuiseries extérieures	BOUBET	15 435 €	18 460.26 €
lot n°5- Cloisons/isolation	JARRY	21 621.07 €	25 858.80 €
Lot n°6- Menuiserie intérieures	BOUBET	13 740.53 €	16 433.67 €

lot n°7- électricité	DESSAIGNE	17 177.90 €	20 544.77 €
lot n°8- Plomberie sanitaire	DOUILLET	7 785 €	9 310.86 €
lot n°9- Carrelage- faïence	CHAUDET	11 279.50 €	13 490.28 €
lot n°10- Peinture	LIVET	10 778.67 €	12 891.29 €

- ✚ D'autoriser Mr Le Maire à signer tous les documents correspondants suite à cet appel d'offre.

2. Avenant contrat de maitrise d'œuvre Mme LETERTRE construction T4/T5

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble des conseillers d'une demande d'avenant de Mme LETERTRE MARTIN pour le contrat de maitrise d'œuvre du dossier de construction de deux pavillons T4 et T5 dans le lotissement du Vallon Doré. En effet, les honoraires doivent être calculés en fonction du forfait définitif et non en fonction du forfait provisoire.

Le forfait définitif est estimé à 223 500 € ce qui portent donc les honoraires à 13 410 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- ✚ D'accepter cet avenant au contrat de maitrise d'œuvre de Mme LETERTRE MARTIN et de verser 13 410 € HT à titre d'honoraires.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

3. Rénovation logements 6 rue de stade et 1 rue des pas

3-1. Choix du maitre d'œuvre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu trois propositions d'architectes pour la maitrise d'œuvre concernant la rénovation de deux maisons de bourg situées respectivement au 6 rue du stade et 1 rue des pas.

Monsieur le Maire présente les différentes propositions reçues des maitres d'œuvre :

* Mme LETERTRE MARTIN du HORPS propose une rémunération de maitrise d'œuvre à 8.50%,

* Mme TALVARD de LAVAL fait une offre à 7.49 %.

Monsieur le Maire précise que ce projet est estimé à 400 000 € HT sachant que la rémunération des architectes est calculé par rapport à ce chiffre.

* La société ECS de CHANGE fait quant à elle une proposition à 17 270 € HT. Il est précisé que la société ECS sous traitera une partie de sa mission de maitrise d'œuvre de la façon suivante :

Détail de la mission	ECS ingénierie HT	Sous traitant architecte
Conception sommaire		1 000 €
Avant projet détaillé et définitif	3 325 €	
Dépôt de permis de construire		3 000 €
Etude de projet	4 655 €	
Analyse des offres remises	1 330 €	
Direction de l'exécution des travaux	2 660 €	
Opération de réception des travaux	1 300 €	
TOTAUX	13 270 €	4 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- ✚ De choisir l'entreprise ECS pour réaliser la maitrise d'œuvre concernant la rénovation des logements situés au 6 rue du stade et 1 rue des pas pour un montant HT de 17 270 €.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

3-2 Validation du type et nombre de logements

Le maître d'œuvre étant choisi il convient, à présent, de définir le projet plus précisément notamment au niveau du type et du nombre de logements à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- ✚ De rénover le logement 6 rue du stade en trois logements de type 2
- ✚ De rénover le logement 1 rue des pas en en trois logements de type 2

4. Demandes de subventions

Monsieur le Maire informe que la Mairie a reçu deux nouvelles demandes de subventions suite à la précédente réunion de Conseil Municipal. L'une pour l'association France Alzheimer basée à LAVAL et la seconde concerne le Secours populaire français pour l'aide aux sinistrés suite au séisme survenu au Japon le 11 mars dernier.

4-1. France Alzheimer

Concernant la demande France Alzheimer, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- ✚ De ne pas verser de subvention

4-2. Secours populaire français Aide au Japon

Concernant la demande du secours populaire français pour l'aide au Japon, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- ✚ De ne pas verser de subvention

5. Opération Economie Energie (OEE)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les enjeux et objectifs de l'Opération Economie Energie (OEE) proposée par le Pays de Haute Mayenne. L'objectif principal de ce programme est de permettre aux communes de se doter d'outils pour suivre et maîtriser les consommations énergétiques de leurs bâtiments communaux ainsi que de leur éclairage public. Pour ce faire, la mission Energies du Pays de Haute Mayenne propose aux Communautés de Communes et aux Communes du territoire un accompagnement individuel et collectif (mise en commun des données, résultats, actions entre communes) sur le suivi des consommations énergétiques.

Les différentes étapes de cette opération sont :

- Présentation de l'opération
- Collecte des données énergétiques des cinq dernières années
- Analyse de données avec remise d'un rapport : bilan, préconisation, priorités, planification
- Une restitution par commune et au sein de la Communauté de communes

L'accompagnement sera réalisé sur 4 jours, représentant un coût de 1 280 €, pris en charge à 50 % par les subventions de la convention ADEME et FEDER, les 50 % restant sont à la charge des communes soit 640 €. Le Maire précise également qu'il y a aura une sélection des candidatures par la Haute Mayenne du fait du manque de temps matériel et financier pour intervenir sur toutes les communes demandeuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à la majorité,

- ✚ De participer à l'Opération Economie Energie (OEE) proposée par le Pays de Haute Mayenne.
- ✚ D'autoriser le Maire à régler le montant de la prestation de 640 € dans le cas où CHARCHIGNE serait retenu

6. Compte rendu Mission Synergies

Monsieur Roger BUSSON présente au Conseil Municipal les documents présentés par Monsieur ANDRE de l'association Synergies lors de la réunion du 03 mars 2011.

Cette présentation fait suite aux préconisations du bureau d'étude LCA concernant la rénovation de dix huit logements locatifs rue du parc et rue des cytises.

Monsieur BUSSON présente les gains d'énergie possible en fonction des différents investissements envisageables (travaux RT 2005, BBC rénovation, division par 4 GES et division par 4 GES + BBC rénovation).

Il met en évidence les avantages en terme de coût de la chaudière à granulés de bois. Il est également présenté aux conseillers municipaux un tableau récapitulatif des taux de subventions accordées en fonction du type de travaux réalisés : le type de programme le plus avantageux est le 4 GES + BBC rénovation qui consiste en une rénovation et ré isolation totale du logement. La formule la plus judicieuse serait de réaliser 2 tranches de 9 pavillons, le montant de chaque tranche à charge de la commune serait alors d'environ 175 000 € (déduction faite des 44% de subventions de l'ADEME et du FEDER).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- ✚ De rénover l'ensemble des 18 logements locatifs rue du parc et rue des cytises en deux tranches successives sous réserves de l'accord des subventions.
- ✚ De lancer la procédure de demande de subventions
- ✚ De lancer un programme de rénovation de la première tranche de neuf pavillons locatifs pour l'année 2011
- ✚ De choisir le programme division par 4 GES + BBC rénovation
- ✚ De choisir la chaudière à granulés de bois pour le chauffage des pavillons rénovés
- ✚ De lancer une candidature avant de définir un maître d'œuvre

7. Construction station d'épuration et réhabilitation du réseau eaux usées

7-1 Validation du projet définitif

Monsieur le Maire présente le projet définitif réalisé par le bureau d'étude 2LM dans le cadre de la construction de la station d'épuration et de la réhabilitation du réseau eaux usées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- ✚ De valider le projet définitif du bureau d'étude 2LM dans le cadre de la construction de la station d'épuration et de la réhabilitation du réseau eaux usées
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

7-2 Acquisitions terrains

Dans le cadre de la construction de la station d'épuration il est nécessaire pour la commune d'acquérir le terrain correspondant.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur l'acquisition partielle ou totale du terrain, sachant que dans un premier temps la construction sera faite pour un équivalent habitant de 300 personnes ou faut il mieux acheter une partie de terrain plus importante dans l'optique d'une extension future à 500 équivalents habitants?

Le Conseil Municipal décide de choisir la seconde solution afin de simplifier les démarches et le coût en cas d'agrandissement. La surface totale définie pour l'implantation de ce projet à 500 équivalents habitants atteint 1 hectare 15 environ.

Le conseil municipal demande que soit également négocié l'achat du terrain jouxtant le lotissement du Vallon doré pour une extension future de celui-ci.

Monsieur le Maire et les adjoints sont chargés d'entamer les négociations avec les propriétaires du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- ✚ D'acquérir une partie du terrain cadastrée ZM 162 dénommée « le Grésillon » (Environ 1 hectare 15) pour la construction de la future station d'épuration
- ✚ D'acquérir le terrain cadastré ZM 31 pour une extension future du lotissement du vallon doré

7-3 Autorisation de lancement d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe qu'à ce stade du projet il est à présent temps de lancer la procédure de consultation des entreprises. Il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à lancer une consultation pour la construction de la station d'épuration ainsi que la réhabilitation du réseau eaux usées : cette consultation se déroulera du 18 avril au 10 mai 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation des entreprises dans le cadre de la construction d'une station d'épuration ainsi que de la réhabilitation du réseau eaux usées.

8. Contrat de maintenance paratonnerre église

Monsieur le Maire présente la proposition de contrat de maintenance proposé par la société GOUGEON pour la vérification des installations de protection contre la foudre de l'église de CHARCHIGNÉ. L'entreprise GOUGEON propose un contrat d'un an pour un montant de 129 € HT. Il est notamment précisé que cette vérification annuelle est obligatoire du fait de l'accueil de public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- ✚ D'accepter la proposition de maintenance du paratonnerre de l'église pour un montant de 129 € HT
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

9. Questions diverses

a) Devis DESSAIGNE éclairage public Mairie

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise DESSAIGNE portant sur l'installation d'un nouveau système d'éclairage public pour la Mairie. En effet, le système actuellement en place ne permet pas le réglage de plages horaires d'éclairage. Le devis d'élève à 287 € HT soit 343.25 € TTC. Le Conseil Municipal décide de conserver le système actuel d'éclairage de la Mairie, le devis paraissant élevé par rapport aux économies en retour.

b) Dégradations vestiaires du terrain de football

Monsieur le Maire informe que les vestiaires du terrain de football ont été dégradés suite à un vol. Les voleurs ont en effet arraché une partie du toit pour s'introduire dans le bâtiment communal. Les employés communaux ont réalisé les réparations nécessaires.

Le conseil municipal décide également d'ajouter un faux plafond pour garantir une meilleure isolation. Monsieur RIOULT-LERICHE signale également que le chauffe eau est hors service : Les membres du conseil municipal demandent que des devis soient demandés auprès de grandes surfaces spécialisées dans le bricolage et autorisent ce changement.

c) Demande de Monsieur CRINIERE et Melle MUGNIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de Monsieur CRINIERE et Mademoiselle MUGNIER domiciliés au 24 rue du vallon doré concernant l'installation d'une chatière à la porte de la buanderie de leur logement. Le Conseil Municipal autorise l'installation de ce dispositif à conditions que les travaux soient réalisés par l'installateur de la porte (Monsieur BOUBET du HORPS) et que les travaux soient à la charge des locataires. Le conseil municipal charge monsieur le Maire de faire cette réponse par écrit.

d) Indemnités Percepteur

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des montants des indemnités versées aux percepteurs pour l'année 2010 : 292.73 € pour Monsieur GUEZENNEC et 146.36 pour Monsieur JUDON.

e) Les Motards ont du cœur

L'association les Motards ont du cœur passeront à CHARCHIGNE le dimanche 15 mai 2011 à 10h45.

f) Les Boucles de la Mayenne

Les coureurs des Boucles de la Mayenne feront un passage par la commune de CHARCHIGNE le vendredi 17 juin 2011 (caravane à 14 h15, coureurs à 15h05)

g) Distributions de lierres

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de reconduire cette année encore la distribution gratuite de lierres aux habitants de CHARCHIGNE. La distribution aura lieu les samedis 7 et 14 mai de 10h30 à 12h. Mesdames MARTEL et BOUSSELET tiendront la permanence le samedi 7 mai et Messieurs BUSSON et SALLARD le 14 mai.

h) Décorations de Noël

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'allouer 750 € en budget pour la location des décorations de Noël 2011.

Date de la prochaine réunion de conseil municipal : 28 avril 2011

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE

M. RIOULT LERICHE Stéphane

M. BUSSON Roger

M. CANU Dany

Mme. BOISNARD Michelle

M. LEON Marcel

Mme MARTEL Sylvie

M. SALLARD Claude

Mme BOUSSELET Nadine

M. RIGOUIN Jean-Yves